

Image not found or type unknown



## Succession suite à donation

Par **cyclo10**, le **03/07/2015** à **11:47**

bonjour,  
mon mari a de son vivant été bénéficiaire d'une donation de ses parents  
celui-ci est décédé  
étant donné que nous avons des enfants et que nous avons fait une donation entre époux au  
dernier vivant  
pourrai-je prétendre au décès de mes beaux-parents à une partie de la donation que ceux-ci  
ont fait à leur fils ?  
Merci